



Introduction

Tout en étant une **mission essentielle** des cabinets d'expertise-comptable, la détermination des cotisations sociales pour les travailleurs indépendants représente **une tâche souvent complexe**.

D'une part, elle fait appel à un bon nombre de connaissances au niveau de la législation et ses mises à jour fréquentes mais s'adapte également au statut du professionnel indépendant.

D'autre part, la perception et la compréhension de ces cotisations par le travailleur indépendant sont généralement floues.

La vision du logiciel TNS est **simple** : un outil de calcul de cotisations sociales qui s'adapte à vos besoins grâce à **un moteur de calcul souple, une interface moderne** et des **restitutions claires et détaillées** pour vos clients.

Ce guide présente les principales fonctionnalités du logiciel TNS, pour vous aider à prendre en main rapidement cet outil.

Sommaire

INTRODUCTION	1
1. CRÉATION D'UN DOSSIER	3
LES CARACTÉRISTIQUES DU DOSSIER	3
LA PÉRIODICITÉ	3
L'HISTORIQUE	4
OPTIONS SPÉCIFIQUES	4
2. INTERFACE ET SAISIE	5
INTERFACE DU LOGICIEL TNS	5
SAISIE DES INFORMATIONS	5
3. TRAITEMENT : TENUE D'UN DOSSIER	7
GÉRER LES OPTIONS	7
RÉVISION DES ÉCRITURES	8
DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	9
COMPTABILISATION	10
RÉGULARISATION	10
APPEL N+1	11
CONJOINT	11
4. DÉCLARATION ET RESTITUTIONS	11
DSI	11
ÉDITIONS ET RAPPORT.....	11

1. CRÉATION D'UN DOSSIER

Le logiciel TNS gère un unique professionnel indépendant par dossier.

La création d'un dossier s'effectue en **page d'accueil** : cliquez sur «**Nouveau dossier > Dossier vierge**». Dans l'assistant de création, vous devez renseigner :

1. Les caractéristiques du dossier

Les informations sur l'**activité** :

- Le **statut** professionnel et la **caisse de retraite** applicable,
- La **catégorie** : entreprise individuelle, gérant majoritaire à l'IS, gérant majoritaire à l'IR,
- Les dates de **début d'activité** et de **clôture du 1er exercice**,
- L'**année pour laquelle vous souhaitez traiter le dossier**.

Autres :

- Si le professionnel indépendant bénéficie de l'exonération **Accre**, cochez l'option dédiée.
- En fonction de l'activité sélectionnée, choisissez les contributions correspondantes : **CFP** ou **CURPS** pour les professionnels de santé.
- De même, s'il y a lieu, cochez l'option «**Conjoint collaborateur**» ainsi que sa **date d'adhésion**.

Ces choix n'étant pas définitifs, vous pourrez par la suite les modifier dans la saisie du dossier.

2. Les caractéristiques de l'étude

Renseignez la date de début d'activité et l'année en cours.

3. La périodicité

Gérez la périodicité de l'échéancier des appels ainsi que le(s) mois de provisionnelle ajustée et de régularisation.

Assistant

1 - Caractéristiques du dossier - Exploitant

STATUT

Activité : ORGANIC - Commerçant

Catégorie : Entreprise Individuelle

Régime : BIC

CONJOINT COLLABORATEUR

Présence d'un conjoint collaborateur

Un onglet dédié sera à renseigner dans la suite de l'assistant

PARAMÈTRES

Exonération ACRE Domiciliation DOM

CFP

Comment créer un dossier ?

SUIVANT ANNULER

Assistant

2 - Caractéristiques du dossier - Étude

DÉBUT D'ACTIVITÉ

Début d'activité : 01/05/2019

ANNÉE EN COURS

Année en cours : 2020

Avec une clôture au (JJ/MM) : 30/04

Année	Durée	Date de clôture
2020	12 mois	30/04/2020

Assistant

3 - Périodicité

URSSAF (SSI)

Provisionnelle ajustée en : Juin

Régularisation en : Mai

Echéancier : le 5 Mensuelle

<input checked="" type="checkbox"/> Janvier	<input checked="" type="checkbox"/> Avril	<input checked="" type="checkbox"/> Juillet	<input checked="" type="checkbox"/> Octobre
<input checked="" type="checkbox"/> Février	<input checked="" type="checkbox"/> Mai	<input checked="" type="checkbox"/> Août	<input checked="" type="checkbox"/> Novembre
<input checked="" type="checkbox"/> Mars	<input checked="" type="checkbox"/> Juin	<input checked="" type="checkbox"/> Septembre	<input checked="" type="checkbox"/> Décembre

4. L'historique

Dans cette fenêtre, renseignez l'historique du revenu social, des cotisations et les à nouveaux de l'exercice précédent.

Assistant

5 - Historique

Afficher les bases

HISTORIQUE

Année	2019
Date clôture	
Revenu social	0
Remise tabac	0
Rev rempl	0
Cotisations	0
Ass cotis conj	Non

! REPRISE DE DOSSIERS

Si vous reprenez un dossier existant et provenant d'un autre logiciel du marché, c'est à ce niveau que vous renseignez les données historiques.

Assistant

5 - À Nouveaux

À NOUVEAUX

	- Charges à payer	+ Charges constatées d'avance	- Retards de paiement antérieurs
Maladie	0	0	0
Vieillesse	0	0	0
Alloc. Fam.	0	0	0
CSG Deduc.	0	0	0
CSG Non ded.	0	0	0
CFP	0	0	0
TOTAUX	0	0	0
TOTAL À NOUVEAUX	0	0	0

Attention : si aucun montant n'est saisi ici, le logiciel, lors de la création du dossier, calculera les à nouveaux en fonction des revenus de l'historique.

5. Les options spécifiques

L'assistant de création ouvre une fenêtre supplémentaires lorsque vous êtes en profession libérale. Celle-ci vous donne accès aux options spécifiques de la caisse : le surclassement de la retraite de base, la classe invalidité-décès, la réduction de la retraite complémentaire et le surclassement-conjoint.

Assistant

6 - Options Spécifiques (CARMF - Médecin)

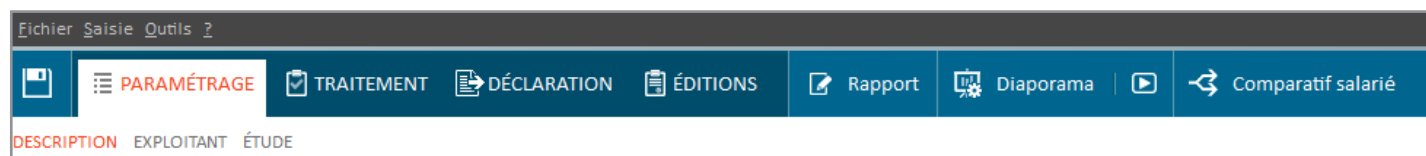
OPTIONS SPÉCIFIQUES À LA CAISSE

Zone	Valeur
Régime	Conventionné - Généré
Surclassement Invalidité décès	Non
Secteur	Secteur 1
Option au SSI	Non

2. INTERFACE ET SAISIE

Une fois que vous avez créé votre dossier, vous accédez à l'ensemble des données qui vous permettent de déterminer le montant des cotisations sociales.

1. Interface du logiciel TNS de RCA



Cinq principaux menus sont disponibles :

- Par le menu «**Saisie**», vous retrouvez les informations descriptives du dossier,
- Dans «**Traitement**», se trouve le coeur du logiciel, avec tout le moteur de calcul des cotisations sociales,
- Dans «**Déclaration**», vous avez toutes les données permettant d'établir votre déclaration,
- Dans «**Éditions**», il est possible de générer des documents liés au dossier de calcul des cotisations,
- Dans «**Rapport**», vous éditez un rapport détaillé pour votre client, présentant la synthèse des cotisations avec le détail des calculs et des échéanciers.
- Dans «**Diaporama**», vous éditez un diaporama idéal pour une présentation à vos clients.
- Dans «**Comparatif salarié**», vous comparez le statut salarié au statut TNS.

2. Saisie des informations

À la création du dossier, vous avez renseigné toutes les informations liées à la forme juridique, l'activité et le conjoint collaborateur. Vous les retrouvez dans la saisie où vous avez la possibilité de les modifier.

Zoom sur l'onglet "Description"

L'onglet description reprend les informations de votre client liées au dossier, à l'activité, l'exploitant, les coordonnées et les exercices.

DOSSIER		Rechercher un client	
Code dossier	<input type="text" value="ART0025"/>		
Raison sociale	S.A.R.L	<input type="text" value="NEMOTILUS"/>	
Siret	<input type="text" value="56028042000099"/>		
COORDONNÉES			
Adresse 1	<input type="text" value="22 route de la lande"/>		
Adresse 2	<input type="text" value="zac les entreprises"/>		
Code postal	<input type="text" value="44360"/>	Ville	<input type="text" value="CORDEMAIS"/>
Téléphone	<input type="text" value="0240968574"/>	Fax	<input type="text" value="0240969999"/>
Email	<input type="text" value="jean.dugarden@gmail.com"/>		

Zoom sur l'onglet "Etude"

Lorsque vous souhaitez passer à l'exercice suivant, il suffit de le clôturer en cliquant sur le bouton dédié.

De cette façon, les données calculées seront conservées dans l'historique.

À l'inverse, si vous souhaitez ouvrir un exercice clos, vous devez cliquer sur le bouton «**Réouvrir l'exercice**». Vous pouvez **uniquement réouvrir l'exercice précédant l'année en cours**.

! A NOTER

Lors de la réouverture d'un exercice précédent, toutes les données de l'année en cours sont supprimées. Nous vous conseillons donc d'effectuer une sauvegarde de votre dossier avant de procéder à une réouverture d'exercice.

DÉBUT D'ACTIVITÉ

Date de début d'activité: 01/08/2000

Situation la première année

ANNÉE EN COURS

2019 **CLÔTURER L'EXERCICE 2019**

Année	Durée	Date de clôture
2019	12 mois	31/07/2019
2018	12 mois	31/07/2018
2017	12 mois	31/07/2017
2016	12 mois	31/07/2016
2015	12 mois	31/07/2015
2014	12 mois	31/07/2014

ROUVRIRE L'EXERCICE 2018

FIN D'ACTIVITÉ

Date de fin d'activité: / /

Zoom sur l'onglet "Exploitant"

Vous retrouvez dans cet onglet l'état civil de l'exploitant, son statut.

Lorsque le conjoint du professionnel indépendant a le statut de collaborateur dans l'entreprise, vous devez indiquer les informations liées à sa rémunération dans la fenêtre «**Conjoint collaborateur**». Ainsi, le logiciel TNS calcule automatiquement le montant de ses cotisations sociales..

EXPLOITANT

Titre: Monsieur

Nom: DUGARDEN

Prénom: Jean

Date de naissance: / /

N° Sécurité Sociale: / / /

Domicilié en Alsace-Moselle

CONJOINT COLLABORATEUR

GESTION DU CONJOINT

STATUT

Activité: AWA - Artisan

Catégorie: Gérant Majoritaire (IS)

Régime: / /

PARAMÈTRES

GESTION DES PARAMÈTRES

ORGANISMES SOCIAUX

Gestion des paramètres

La fenêtre «**Paramètres**» reprend les différents types d'exonérations.

En fonction des caractéristiques de vos dossiers, sélectionnez les exonérations qui sont applicables pour le calcul des cotisations sociales.

Paramètres

SUPPRESSION DU MINIMUM MALADIE
Perception de prestations de maladie d'un régime non TNS

ACRE
Exonération ACRE 12 mois plafonnée à 120% du SMIC
Nouveau calcul d'exonération LPSS 2017

DOM
Domiciliation dans les DOM

CUMUL EMPLOI RETRAITE
Date de prise en compte de la retraite: / /

ASSUJETTIS À LA CFP
Contribution à la Formation Professionnelle

ARTISAN INSCRIT AU RÉPERTOIRE DES MÉTIERS
 Non inscrit jusqu'en 2017 (Prise en compte de la CFP par l'URSSAF)

IL MALADIE COMMERÇANTS / ARTISANS
Assujetti au régime IL maladie commerçants / artisans

VALIDER ANNULLER

Organisme sociaux

L'annuaire des organismes sociaux est accessible par le bouton dédié.

Sélectionnez l'organisme auquel est rattaché le professionnel indépendant pour que tous ses contacts soient alimentés.

Ainsi, vous avez par exemple la possibilité d'accéder directement au site web de l'organisme ou d'y envoyer un mail.

Organismes Sociaux

SSSI Annuaire

Nom: RSI Pays de la Loire

Adresse 1: / / /

Adresse 2: / / /

Code postal: 44952 Ville: NANTES CEDEX 9

Téléphone: 36 98

Mail: expertscomptables@paysdelaloire.le-rsi

Site Web: http://www.rsi.fr/votre-caisse-rsi/pays-d

Immatriculation: / / /

Identification: 037 - Pays de Loire

VALIDER ANNULLER

3. TRAITEMENT : TENUE D'UN DOSSIER

La tenue d'un dossier dans le logiciel TNS s'effectue dans la partie «**Traitement**».

1 Un tableau synthétique de l'année en cours qui regroupe en une ligne, les montants des revenus et des cotisations sociales calculés par le logiciel.

The screenshot shows the TNS software interface. At the top, there is a navigation bar with tabs for 'PARAMÉTRAGE', 'TRAITEMENT', 'DÉCLARATION', and 'ÉDITIONS'. Below this, there is a sub-menu with 'Prévisionnel', 'Historique', 'Bases', 'Détail 2019', 'Détail 2018', and 'Récap. zones forcées (0)'. The main content area is titled 'ANNÉE EN COURS' and contains a table with the following data:

Date clôture	Revenu social	Cotisations	Ass cotis conj	Choix
2019	83 207	24 638	Non	

Below the table, there is a section titled 'DÉTAIL ANNÉE 2019' with several tabs: 'OPTIONS', 'COTISATIONS COMPTABILISÉES', 'REVENUS', 'RÉSULTATS', 'COMPTABILITÉ', and 'SSI'. The 'OPTIONS' tab is selected, showing various configuration options for accounting and social contributions.

2 Une **barre d'outils** qui permet d'afficher des informations supplémentaires dans le tableau de l'année en cours :

- Le calcul des cotisations pour les exercices suivants grâce au bouton «**Prévisionnel**»,
- La synthèse de l'**historique** des cotisations sur les exercices précédents (directement alimentée dans le cadre d'une reprise de dossier, sinon à renseigner par saisie).
- Le bouton «**Répartition**» permet de saisir les bases URSSAF, Maladie et Vieillesse, si celles-ci sont différentes du montant du revenu social,
- Le **détail des calculs des cotisations sociales pour les exercices précédents**, pour les comparer simultanément avec ceux de l'année en cours.
- Le bouton «**Récapitulatif des zones forcées**» reprend les zones des montants saisis manuellement.

3 Les différents onglets en traitement : les **options**, la **révision** des cotisations comptabilisées, la saisie des revenus, la détermination des **résultats**, l'écriture comptable, les **tableaux détaillés des cotisations** de l'année en cours et le conjoint.

Pour traiter efficacement votre dossier, nous vous proposons de suivre une démarche simple en **5 étapes** :

1. Gérer les **options**,
2. Vérifier les **écritures comptabilisées** sur l'exercice,
3. Déterminer le **résultat social**,
4. Comptabiliser les **écritures liées aux cotisations sociales** à payer,
5. Vérifier le détail des **régularisations** et des **montants provisionnels**,
6. Consulter l'**appel** pour l'année N+1,
7. Vérification de la prise en compte du **conjoint** (s'il y a lieu).

Etape 1 : gérer les options

L'onglet «Options» liste les choix comptables et les retraitements possibles.

- Le «**Traitement comptable**», permet d'opter pour une comptabilité de trésorerie.
- Le «**Traitement des provisions**», gère le calcul des CAP / CCA, leur proratisation en fonction des caisses et leur prise en compte selon les contributions.
- Le «**CSG / CRDS non déductible**», traite des retraitements possibles et de leur comptabilisation.

TRAITEMENT COMPTABLE

Comptabilité de trésorerie (encaissement - décaissement)

COTISATIONS PAYÉES PAR L'ENTREPRISE

Cotisations sociales 2019

Cotisations Madelin

TRAITEMENT DES PROVISIONS

Calcul des CAP / CCA

Pas de provisions en CAP / CCA

Réintégration des provisions des cotisations antérieures (extournes)

Proratisation des CAP / CCA

URSSAF Maladie Vieillesse

Prise en compte en CAP / CCA

CSG déductible CFP

CSG / CRDS NON DÉDUCTIBLE

Retraitements possibles

Prise en compte de la CSG/CRDS nd dans le revenu du gérant

Retraitement au compte de l'exploitant (108) / gérant (455)

Comptabilisation

Comptabilisation en CAP / CCA

Etape 2 : révision des écritures comptabilisées

Vous devez tout d'abord vérifier les écritures comptabilisées sur l'exercice comptable. Cette étape constitue la base du traitement, puisque vous vous assurez de l'exactitude des montants qui ont déjà été payés et comptabilisés avant de passer aux provisions.

DÉTAIL ANNÉE 2019				
OPTIONS COTISATIONS COMPTABILISÉES REVENUS RÉSULTATS COMPTABILITÉ SSI				
EXPLOITANT SYNTHÈSE COMPTABLE				
Tout déplier Tout replier Échéancier Exercice Paramétrage comptable				
Date	Libellé	Débit	Crédit	Solde
TOTAL DES MOUVEMENTS				
		35 312	16 146	-19 166
633300 - Participation formation professionnelle				
01/08/2018	Ext CAP Participation formation professionnelle			
Total				
637810 - CSG déductible				
01/08/2018	Ext CAP CSG déductible			
Total				
641000 - Rémunération Gérant				
01/08/2018	Ext CAP CSG/CRDS non déductible			
Total				
646000 - RSI				
01/08/2018	Ext CAP RSI			
05/08/2018	Cotisations TNS Août			
05/09/2018	Cotisations TNS Septembre			
05/10/2018	Cotisations TNS Octobre			
05/11/2018	Cotisations TNS Novembre			
05/12/2018	Cotisations TNS Décembre			
05/01/2019	Cotisations TNS Janvier			
05/02/2019	Cotisations TNS Février			
05/03/2019	Cotisations TNS Mars			
05/04/2019	Cotisations TNS Avril			
05/05/2019	Cotisations TNS Mai			
05/06/2019	Cotisations TNS Juin			
05/07/2019	Cotisations TNS Juillet			
Total		35 312	10 234	-25 078

Échéancier de l'exercice													
Annuler les forçages Afficher répartition Détail													
Échéancier	Total			Alloc. Fam.		Maladie et U		Retraite		CSG déd.		CSG Non déd.	CFP
	Prov.	Régl.	Montant	Prov.	Régl.	Prov.	Régl.	Prov.	Régl.	Prov.	Régl.	Prov.	Régl.
Août 2018	2 818	144	2 962	143	8	502	11	1 183	14	714	71	276	40
Septembre 2018	2 818	144	2 962	143	8	502	11	1 183	14	714	71	276	40
Octobre 2018	2 818	144	2 962	143	8	502	11	1 183	14	714	71	276	40
Novembre 2018	2 933	144	3 077	143	8	502	11	1 183	14	714	71	276	40
Décembre 2018	2 819	150	2 969	143	10	502	14	1 181	10	718	72	275	44
Janvier 2019	2 771	0	2 771	214	0	498	0	1 187	0	611	0	261	0
Février 2019	2 771	0	2 771	214	0	498	0	1 187	0	611	0	261	0
Mars 2019	2 771	0	2 771	214	0	498	0	1 187	0	611	0	261	0
Avril 2019	2 768	134	2 902	215	17	497	39	1 183	47	613	22	260	9
Mai 2019	2 921	134	3 055	233	17	542	39	1 239	47	636	22	271	9
Juin 2019	2 921	134	3 055	233	17	542	39	1 239	47	636	22	271	9
Juillet 2019	2 921	134	3 055	233	17	542	39	1 239	47	636	22	271	9
TOTAL	34 050	1 262	35 312	2 271	110	6 127	214	14 374	254	7 928	444	3 235	240
Retards à payer													

Détail des échéances sur l'exercice

Détail des cotisations comptabilisées sur l'exercice

À partir des données historiques, le logiciel TNS alimente l'onglet «Cotisations comptabilisées», notamment les à nouveaux, le montant des cotisations provisionnelles et des régularisations payées. Il ne vous reste plus qu'à procéder à une vérification entre ces montants et votre comptabilité.

Si les montants sont différents, consultez le détail de l'échéancier sur l'exercice grâce au bouton **Échéancier Exercice**.

Deux raisons peuvent expliquer cette différence :

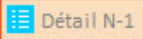
1. Retards de paiement

Dans ce cas, il suffit de modifier l'échéancier de l'exercice en saisissant les cotisations provisionnelles ou les régularisations effectivement réglées.

Par différence entre l'échéancier rectifié et les cotisations comptabilisées, le logiciel TNS calcule et alimente automatiquement le **montant des retards à payer**.

2. Cotisations N-1 inexactes


Dans ce cas, il faut modifier le montant des appels directement dans le détail des calculs de cotisations pour l'exercice N-1.

Pour celà, il suffit de cliquer sur le bouton  dans la barre d'outils et saisir directement le montant réel des appels sur l'exercice. Ils seront automatiquement repris dans le détail de l'échéancier dans les cotisations comptabilisées.

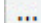
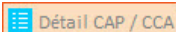
Des zones spécifiques peuvent être «forcées» par saisie, ce qui facilite la modification des montants. Consultez la fiche pratique qui explique comment forcer le montant des cotisations dans le logiciel TNS.

Etape 3 : détermination du résultat social

Le logiciel TNS détermine ensuite la base de calcul des cotisations sociales notamment à partir :

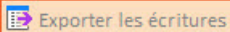
- Du résultat comptable provisoire (ou la rémunération du gérant) que vous avez renseigné dans l'onglet «**Revenus**»,
- Des cotisations facultatives (Madelin) et autres cotisations diverses (PEE, Intéressement, ...) également dans l'onglet «**Revenus**». Vous avez la possibilité d'afficher le détail du plafonnement Madelin en cliquant sur .

COTISATIONS PAYÉES 2019		COTISATIONS MADELIN PAYÉES EN 2019		RÉMUNÉRATION DE L'EXPLOITANT	
Exploitant (A)	35 908	Retraite	5 604	Rémunération année civile 2019	72 658
		Prévoyance	1 650	Dont revenus de remplacement	0
		Chômage	0	Dont U Affection longue durée	0
		Total Madelin (B)	7 250	Avantages en nature	0
		Dont disponible	14 990		72 658
DIVERS					
		Abonnement PEE, PEI	0		
		Abonnement PERCO	0		
		Intéressement	0		
Cotisations Sociales payées par le gérant				Rémunération nette	
0				72 658	
Cotisations Sociales payées par l'entreprise				Charges pour la société	
43 158				115 816	

- Des corrections comptables et extra-comptables avec la possibilité de les détailler grâce au bouton . L'onglet «**Résultats**» récapitule le calcul du revenu social et des cotisations sociales définitifs. Vous avez la possibilité de consulter le détail des charges à payer et charges constatées d'avance à partir du bouton .

Détermination du résultat Social/Fiscal		Détermination des cotisations	
Gérant : Rémunération nette	72 658	Cotisations payées	43 158
+ Cotisations sociales 2019 payées par l'entreprise	35 908	- Reclassement CSG/CRDS non déductible	3 299
+ Cotisations madelin payées par l'entreprise	7 250	- Reclassement CSG déductible	7 735
- Cotisations sociales obligatoires 2019	24 638	- CFP	236
- Reclassement CSG déductible	7 735	- Cotisations facultatives : Madelin	7 250
- CFP	236	+ Cotisations des autres revenus d'activités	0
+ Dividendes versés (10%)	0	+ PEE, PEI, PERCO, Intéressement	0
- Frais professionnels réels	0	Cotisations sociales obligatoires	24 638
+ Revenus autres activités	0	RETRAITE - TRIMESTRES	
Revenu Social définitif	83 207	Trimestres cumulés avant l'année	71
- Retraitement Madelin	7 250	Nb de trimestres validés cette année	4
+ Réintégration Madelin	0	Rachat de trimestres	0
+ Retraitement Frais professionnels réels	0	Total Cumulé	75
- Retraitement Revenus autres activités	0		
- Retraitement Dividendes versés (10%)	0		
Revenu Fiscal définitif	75 957		

Etape 4 : comptabilisation des écritures

L'onglet «**Comptabilité**» regroupe l'ensemble des écritures comptables issues des cotisations sociales. Par le bouton  «**Exporter les écritures**», choisissez le format de votre outil de production pour pouvoir intégrer les écritures à votre comptabilité. Vous avez également la possibilité d'y modifier le paramétrage comptable.

ÉCRITURES COMPTABLES			
Détail CAP / CCA Paramétrage comptable Exporter les écritures			
N°Compte	Libellé	Débit	Crédit
637810	CSG déductible	6 861	
646000	RSI		6 861
637830	CSG/CRDS non déductible	3 904	
646000	RSI		3 904
633300	Participation formation professionnelle	129	
646000	RSI		129
637810	CSG déductible	2 394	
633300	Participation formation professionnelle	129	
448600	Cotisations fiscales à payer		2 523
646000	RSI	12 204	
438600	Cotisations sociales à payer		12 204
486100	Charges constatées d'avance	6 509	
637810	CSG déductible		1 329
633300	Participation formation professionnelle		1
646000	RSI		5 179
TOTAL		32 131	32 131

Etape 5 : régularisation N

• Dans l'onglet «**Régularisation**», le logiciel TNS détaille l'ensemble des cotisations sur la base du résultat définitif de l'exercice. Ainsi, il détermine les cotisations réelles dues sur cet exercice en déduisant des montants de la régularisation les provisions déjà appelées.

RÉGULARISATION 2019 PROVISIONNELLE 2020 APPEL 2020									
Annuler les forçages Périodicité									
Régularisation 2019	Infos	Assiette retenue	Taux	Cot. Définitives	À déduire P. Ajust	Régularisation	Échéances - Régularisation		-1 175
MALADIE				5 991	6 328	-337	5 Avril 2020		-1 175
Maladie maternité		83 207	6,35	5 284	5 581	-297	5 Mai 2020		0
Indemnités journalières		83 207	0,85	707	747	-40	5 Juin 2020		0
URSSAF				2 579	2 725	-146	5 Juillet 2020		0
Allocation familiale	Taux Max	83 207	3,10	2 579	2 725	-146	5 Août 2020		0
VIEILLESSE				14 253	14 656	-403	5 Septembre 2020		0
Retraite de base	Tr 1	40 524	17,75	7 193	7 193		5 Octobre 2020		0
	Tr 2	42 683	0,60	256	284	-28	5 Novembre 2020		0
Retraite complémentaire	Tr 1	37 960	7,00	2 657	2 657		5 Décembre 2020		0
	Tr 2	45 247	8,00	3 620	3 995	-375			
Invalité décès	Plafond	40 524	1,30	527	527				
TOTAL DES COTISATIONS SOCIALES				22 823	23 709	-886			
CFP	2019	40 524	0,29	118	118				
	2019	40 524	0,29	118	118				
Total CSG/CRDS				10 461	10 750	-289			
CSG déductible		107 845	6,80	7 333	7 536	-203			
CSG/CRDS non-déductible		107 845	2,90	3 128	3 214	-86			
TOTAL				33 520	34 695	-1 175			

• Dans l'onglet «**Provisionnelle**», le logiciel TNS détaille l'ensemble des cotisations provisionnelles liées à l'exercice en cours. Un appel provisionnel est envoyé par l'organisme en fin d'année basé sur le dernier revenu social connu (N-1). Une fois que le revenu social définitif est déterminé, le logiciel TNS fait un ajustement des cotisations provisionnelles (en application depuis 2015).

Etape 6 : appels N+1

Dans l'onglet «**Appel**», le logiciel TNS détaille l'échéancier des cotisations à payer sur l'exercice suivant.

RÉGULARISATION 2019 PROVISIONNELLE 2020 APPEL 2020			
Modifier Appel Afficher répartition Périodicité Export Imprimer			
Appel 2020	Total		
	Prov.	Régul.	Montant
Janvier 2020	2 880	0	2 880
Février 2020	2 880	0	2 880
Mars 2020	2 880	0	2 880
Avril 2020	2 882	-1 175	1 707
Mai 2020	2 734	0	2 734
Juin 2020	2 734	0	2 734
Juillet 2020	2 734	0	2 734
Août 2020	2 734	0	2 734
Septembre 2020	2 734	0	2 734
Octobre 2020	2 734	0	2 734
Novembre 2020	2 853	0	2 853
Décembre 2020	2 733	0	2 733
TOTAL	33 512	-1 175	32 337

Etape 7 : conjoint (cet onglet s'affiche dans le cas le conjoint est prise en compte)

Dans cet onglet, vous accédez au détail de la régularisation, de la provisionnelle et l'échéancier des cotisations à payer sur l'exercice suivant, destiné au conjoint.

4. DÉCLARATION ET RESTITUTIONS

Une fois le traitement du dossier effectué, le logiciel TNS alimente, par liaison dynamique, les différentes restitutions liées aux cotisations sociales.

Déclaration sociale des indépendants (DSI)

Dans la partie «**DSI**», il est possible de générer la déclaration, puis de vous connecter au RSI pour la transmettre. Pour cela, renseignez les identifiants du déclarant dans l'onglet «**Identification**» et vérifiez que tous les revenus du déclarant ont bien été reportés dans l'onglet «**Déclaration**».

Via l'onglet «**Transmission**», vous avez notamment la possibilité de transmettre la DSI en ligne via le portail jedeclare.com. Ainsi la DSI sera directement envoyée vers la caisse sélectionnée dans l'onglet d'identification. Consultez la fiche pratique qui explique la **télétransmission**.